



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°04-2021-071

PUBLIÉ LE 8 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction des Services du Cabinet

04-2021-09-08-00001 - Arrêté préfectoral n°2021-251-001 du 8 septembre 2021 portant prescriptions relatives au "Grand rassemblement" lors de la manifestation "Les Terres de Jim" sur la commune de Corbières-en-Provence" les 10, 11 et 12 septembre 2021. (9 pages)

Page 3

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2021-09-08-00001

Arrêté préfectoral n°2021-251-001 du 8
septembre 2021 portant prescriptions relatives
au "Grand rassemblement" lors de la
manifestation "Les Terres de Jim" sur la commune
de Corbières-en-Provence" les 10, 11 et 12
septembre 2021.

Digne-les-Bains, le 8 septembre 2021

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2021-251-001
portant prescriptions relatives au « Grand Rassemblement »
lors de la manifestation « LES TERRES DE JIM »
sur la commune de Corbières-en-Provence
les 10, 11 et 12 septembre 2021

LA PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** le Code de la santé publique ;
- VU** le Code de la sécurité intérieure ;
- VU** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la Sécurité Civile ;
- VU** la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;
- VU** le décret n° 87-1006 du 1^{er} décembre 1987 relatif aux missions et à l'organisation des unités participant au Service d'Aide Médicalisée d'Urgence appelé S.A.M.U ;
- VU** le décret n° 88-622 du 6 mai 1988 relatif aux plans d'urgence pris en application des dispositions de la loi n° 87-565 susvisée ;
- VU** la circulaire n° 88-157 C du 20 avril 1988 relative à la sécurité des grands rassemblements ;
- VU** l'arrêté départemental temporaire n°21 – DRIT – 1474 + ATEC du 03 septembre 2021 réglementant la circulation sur la RD4096 ;
- VU** le dossier présenté par l'association « Jeunes Agriculteurs 04 » en vue de la manifestation qu'elle organise sur la commune de Corbières-en-Provence les 10, 11 et 12 septembre 2021 intitulée « Les Terres de Jim » ;
- VU** les réunions qui se sont tenues les 15 juin et 23 août 2021 à la préfecture ;

SUR proposition du Directeur des Services du Cabinet,

1/9

ARRETE

ARTICLE 1 : Le dispositif suivant sera mis en place afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens compte-tenu de la grande affluence attendue dans le cadre du grand rassemblement décrit ci-après :

I - CARACTERISTIQUES DU GRAND RASSEMBLEMENT

Organisateur : L'Association « Les TERRES DE JIM 04 » représenté par son président **M. David AILHAUD** en collaboration avec **M. Samuel VANDAELE**, président des Jeunes Agriculteurs.

Type de festivité : Manifestation agricole de plein air festive, sportive et culturelle et concours national de labour.

Implantation : Sur la commune CORBIERES-en-PROVENCE – ZA du Moulin - à proximité de l'autoroute A51.

Dates : du vendredi 10 septembre 2021 9h00 au dimanche 12 septembre 2021 19h00.

Nombre de spectateurs : environ 80 000 personnes sur les trois jours avec des pics attendus de 3 000 personnes le vendredi 10 septembre vers 12h00, de 15 000 personnes le samedi 11 septembre vers 12h00 et de 10 000 personnes le dimanche 12 septembre vers 12h00.

Nombre de bénévoles : 150 à 200 personnes

Amplitude du déploiement du dispositif : l'ensemble du dispositif est déployé sur trois jours de 9h00 à 19h00 pour les stands grand public et sur l'espace scène le vendredi 10 septembre de 19h00 à 00h00 et du samedi 11 septembre à 19h00 au dimanche 12 septembre à 02h00.

Protocole sanitaire COVID

Ambassadeur COVID : M. David AILHAUD, président du comité d'organisation

5 000 tests antigéniques (nasopharyngés pour les adultes et salivaires pour les enfants) seront à la disposition de l'Association Départementale de Protection Civile qui réalisera ces tests sous deux barnums prévus à cet effet.

Le contrôle du passe sanitaire se fera par l'application Weezevent à l'entrée du site par l'organisateur et ses bénévoles.

Des masques et du gel hydroalcoolique seront mis à la disposition des visiteurs sur la totalité de la superficie du site. Au regard de la superficie du site, cela représente 8 m² par personne sur les pics attendus.

Les allées font 6 à 8 m de largeur et les exposants seront installés sous des chapiteaux individuellement.

La terrasse de restauration fixe propose une superficie de 400 m².

La partie scène prévue pour le concert est d'une superficie d'un hectare pour un public attendu de 5 000 personnes.

Calendrier de la manifestation

Déroulé de la journée du vendredi 10 septembre 2021 (nombre de visiteurs attendus = 15 000)

9h00 : Ouverture du Site au Public

* Ouverture des Halles de Jim et Marché de Producteurs (journée : 10 000 visiteurs) Espace Chapiteau des Halles (>1 000 m²)

* Démarrage Visites scolaires et animations découvertes : parcours-type environ 2h30

* 1^{er} Tour de Qualifications Européennes et Mondiales de Labour (en co-organisation avec France Labour) (1 500 pers)

* Ouverture de la Restauration

* Démonstrations Diverses Matériels (1 500 pers)

* Animation Loto Bouse (1 500 pers)

* Discours Inaugural (1 500 pers)

* Speed Shear Inaugural / Association Tonte Moutons et Tri de Laine

* Visite Inaugurale (50 pers)

19h00 : Fermeture au Public de la totalité du Site

19h30 : Cocktail et Soirée VIP inaugural (exclusivement réservé aux Partenaires, Exposants sur place) – mini concert (2h) groupe local Embargo Trio (1 000 pers)

Déroulé de la journée du samedi 11 septembre 2021 (nombre de visiteurs attendus = 35 000)

9h00 : Ouverture du Site au Public

* Ouverture des Halles de Jim et Marché de Producteurs (journée : 25 000 visiteurs)

* 2nd Tour Qualifications Européennes et Mondiales de Labour (en co-organisation avec France Labour) (1 500 pers)

* Championnat de France de Tonte de Moutons

* Ouverture de la Restauration (jusqu'à 15h pour le Traiteur/jusqu'à 19h pour les Food Trucks)

* Remise des prix – France Labour (1 000 pers)

* Démonstration matériel (1 500 pers)

* Fermeture au Public d'une partie du Site

Restent ouverts :

1) Espace Restauration/Buvette/FoodTrucks et extérieurs associés (env. 5 ha)

2) Espace Scène (env. 2 000 m²)

* Ouverture de la Restauration (jusqu'à 22h pour le service du soir/jusqu'à 00h00 pour les Food Trucks : 1 500 repas)

* Feu d'artifice/Concert/DJ Set (3 000 pers)

02h00 : Fermeture au Public de la totalité du Site

Déroulé de la journée du Dimanche 12 septembre 2021 (nombre de visiteurs attendus : 30 000)

9h00 : Ouverture du Site au Public

* Messe des laboureurs et bénédiction des tracteurs (2 000 pers)

* Ouverture des Halles de Jim et marché de producteurs

* Escale au cœur de nos savoir-faire (mise en avant artisanat et économie locale)

* Championnat de France de Tonte de Moutons

* Ouverture de la Restauration (jusqu'à 15h pour le Traiteur pour le service du midi/jusqu'à 19h pour les Food Trucks)

* Finale nationale de Labour JA (3 000 pers)

* Finales forces

* Conteste inter-régionaux et tests internationaux / Association tonte de moutons et tri de laine si flux entre pays

3/9

* Remise des Prix (1 500 pers) - Concours Graines d'Agriculteurs / Championnat de France de Labour 2020

* Finale du championnat de France / Association tonte de moutons et tri de laine

18h00 : Discours de Clôture (1 500 pers)

19h00 : Fermeture au Public de la totalité du Site

II – CIRCULATION, STATIONNEMENT

Mesures liées à la circulation et au stationnement

L'accès au site se fera depuis la RD 4096 avec un axe dédié aux secours et un sens unique de circulation pour les parkings. Le portail de sécurité de l'A51 à proximité du site peut être ouvert en cas d'extrême urgence. Une signalétique sur la RD 4096 sera mise en place. Une réduction de vitesse sera mise en place par le Conseil Départemental 04.

Des bénévoles seront positionnés aux entrées et sorties des parkings et assureront la sécurisation des passages à niveau.

Les quatre parkings gratuits se situent sur des parcelles privées. La signalisation, le jalonnement et les bornes sont prévus sur les chemins de terre qui desserviront les parkings notamment pour les sorties de nuit et la sortie du dimanche.

Une distribution des places par blocs de 16 véhicules séparés de 4 mètres sera mise en place.

Les emplacements les plus proches de l'entrée principale seront réservés aux personnes à mobilité réduite.

Des tests d'alcoolémie seront distribués aux conducteurs pour se tester avant de partir du site (dans la limite du stock disponible).

Zone d'animation et de déambulation : 100 ha clôturés :

Le public sera contenu dans cette zone ainsi que dans la zone des parkings.

Le site est composé :

- d'une zone parking ;
- d'un pôle machinisme ;
- d'un pôle animal ;
- d'un pôle végétal ;
- des terrains de labour ;
- d'un espace restauration (1 véhicule de restauration food truck et une restauration traiteur) avec tables ;
- d'un espace « marché des produits locaux » ;
- d'un espace « activités » : Machinisme, scolaires, qualifications européennes et mondiales de labour, messe...

Pénétration et dégagement des services publics de secours et de sécurité

L'accès au site se fera depuis la RD 4096 avec un axe dédié aux secours et un sens unique de circulation pour les parkings.

En cas d'évacuation, l'alarme/l'alerte sera réalisée par le prestataire sur la totalité du site. La sonorisation est secourue par un groupe électrogène.

Une surface est également délimitée pour la pose d'un hélicoptère en cas de besoin.

III – ORGANISATION DES SECOURS SUR LE GRAND RASSEMBLEMENT

Responsable sécurité

La sécurité du site sera assurée par le Groupe ABC SECURITE située 9 rue du Moucherotte – 38360 SASSENAGE. Elle sera représentée par Monsieur Fayçal YAHIAOUI (Tél : 06.88.37.05.22 – courriel : fy@groupeabc.fr)

Organisation du service d'ordre privé déployé

Avant l'événement :

Du lundi 16 août 20h00 au vendredi 10 septembre 08h00 : 1 agent de sécurité de jour et 2 agents de nuit sans interruption.

Des badges spécifiques permettront au personnel habilité d'entrer sur le périmètre.

Sécurité du public et Prévention incendie sur les 3 jours

Sécurité du public dans la zone d'animation et de déambulation : ADPC essentiellement

Pendant l'événement :

Zone entrées :

- contrôle passe sanitaire réalisé par les bénévoles ;
- filtrage simple par les agents de sécurité (fouille visuelle, détection métaux) ;
- système en entonnoir ;
- 5 files à l'entrée principale E1 (visiteurs majoritairement) ;
- 2 files à l'entrée secondaire E2 (bénévoles/exposants majoritairement) ;
- informations entrée/sortie non définitive (exceptionnel) : si le visiteur souhaite poser ses affaires au parking et revenir, un système de bracelet indéchirable sera établi au moment de la sortie, il sera coupé au moment du retour sur le site.

Vendredi 10/09/2021

<u>8h00 – 20h00 :</u>	zone entrée :	7 agents de sécurité (ADS) 10 bénévoles
	zone village bénévoles :	1 ADS + 1 bénévole
	zone site « coeur de foire » :	2 ADS en tournante + 1 ADS poste fixe
	zone parkings :	2x2 ADS pour passage à niveau 1 SSIAP1 (visiteurs) 2 ADS (logistique/engins) 1 SSIAP1 (exposants/VIP) 10 bénévoles
<u>20h00 – 22h00 :</u>	zone entrée :	3 agents de sécurité (ADS) 6 bénévoles
	zone village bénévoles :	1 ADS 1 bénévole
	zone site « coeur de foire » :	2 ADS en tournante + 1 ADS poste fixe
	zone parkings :	2x2 ADS pour passage à niveau 1 SSIAP1 (visiteurs) 2 ADS (logistique/engins) 1 SSIAP1 (exposants/VIP) 5 bénévoles
<u>22h00 – 08h00 :</u>	zone entrée :	/
	zone village bénévoles :	1 ADS
	zone site « coeur de foire » :	4 ADS
	zone parkings :	1 ADS (logistique/engins)

5/9

Samedi 11/09/2021

<u>8h00 – 20h00 :</u>	zone entrée :	7 agents de sécurité (ADS) 20 bénévoles
	zone village bénévoles :	1 ADS 1 bénévole
	zone site « coeur de foire » :	2 ADS en tournante + 2 ADS poste fixe
	zone parkings :	2x2 ADS pour passage à niveau 1 SSIAP1 (visiteurs) 2 ADS (logistique/engins) 1 SSIAP1 (exposants/VIP) 10 bénévoles
<u>20h00 – 02h00 :</u>	zone entrée :	5 agents de sécurité (ADS) 10 bénévoles
	zone village bénévoles :	1 ADS 1 bénévole
	zone site « coeur de foire » :	2 ADS en tournante + 4 ADS poste fixe
	zone parkings :	2x2 ADS pour passage à niveau 1 SSIAP1 (visiteurs) 2 ADS (logistique/engins) 1 SSIAP1 (exposants/VIP) 10 bénévoles
<u>02h00 – 08h00 :</u>	zone entrée :	/
	zone village bénévoles :	1 ADS
	zone site « coeur de foire » :	4 ADS
	zone parkings :	1 ADS (logistique/engins)

Dimanche 12/09/2021

<u>8h00 – 20h00 :</u>	zone entrée :	7 agents de sécurité (ADS) 10 bénévoles
	zone village bénévoles :	1 ADS 1 bénévole
	zone site « coeur de foire » :	2 ADS en tournante + 1 ADS poste fixe
	zone parkings :	2x2 ADS pour passage à niveau 1 SSIAP1 (visiteurs) 2 ADS (logistique/engins) 1 SSIAP1 (exposants/VIP) 10 bénévoles
<u>20h00 – 22h00 :</u>	zone entrée :	2 agents de sécurité (ADS) 2 bénévoles
	zone village bénévoles :	1 ADS 1 bénévole
	zone site « coeur de foire » :	2 ADS en tournante + 1 ADS poste fixe
	zone parkings :	2x2 ADS pour passage à niveau 1 SSIAP1 (visiteurs) 1 ADS (logistique/engins) 1 SSIAP1 (exposants/VIP) 2 bénévoles
<u>22h00 – 08h00 :</u>	zone entrée :	/
	zone village bénévoles :	1 ADS
	zone site « coeur de foire » :	2 ADS
	zone parkings :	1 ADS (logistique/engins)

Après l'événement :

Du lundi 13 septembre 08h00 au dimanche 19 septembre 2021 20h00 (date approximative) : 1 agent de sécurité de jour et 2 agents de nuit (sans interruption).

6/9

Sécurité du public et Prévention incendie sur les trois jour

Sécurité du public dans la zone d'animation et de déambulation : ADPC essentiellement

- Le vendredi de 8h30 à 19h30 : 10 secouristes associatifs + 7 sapeurs-pompiers
- Le samedi de 8h30 à 2h30 : 10 secouristes associatifs + 12 sapeurs-pompiers + 1 infirmier + 1 ambulance
- Le dimanche de 8h30 à 19h30 : 10 secouristes associatifs + 12 sapeurs-pompiers + 1 infirmier + 1 ambulance

Dispositions Premiers Secours

- Le samedi de 8h30 à 2h30 : 1 VSAV
- Le dimanche de 8h30 à 19h30 : 1 VSAV

Sept entrées sont prévues pour les secours pour un total de 50 m linéaire.

Un poste médical est prévu près du poste de commandement et deux postes de secours sont répartis sur le site.

Dispositif sécurité Incendie : SDIS

50 extincteurs positionnés dans les différents lieux d'animation et parkings.

Une réserve d'eau incendie à 200 m du site et des bornes agricoles avec des débits suffisants sont présentes.

3 groupes électrogènes permettront de sonoriser et éclairer le site dans sa totalité. Ils seront secourus, en cas de panne, par deux groupes supplémentaires.

Mesures compensatoire incendie SDIS 04

- Le vendredi de 8h30 à 19h30 :
 - 1 chef de groupe,
 - 1 CCFS (Camion-Citerne Feu Super du SDIS 04),
 - 1 CCFL (Camion-Citerne Feu Léger).
- Le samedi de 8h30 à 2h30 :
 - 1 chef de groupe,
 - 1 CCFS (Camion-Citerne Feu Super du SDIS 04),
 - 1 CCFL (Camion-Citerne Feu Léger),
 - 1 VLMI (Véhicule Léger de Médecin et Infirmier).
- Le dimanche de 8h30 à 19h30 :
 - 1 chef de groupe,
 - 1 CCFS (Camion-Citerne Feu Super du SDIS 04),
 - 1 CCFL (Camion-Citerne Feu Léger),
 - 1 VLMI (Véhicule Léger de Médecin et Infirmier).

IV – ORDRE ET SECURITE PUBLICS

Gendarmerie

La gendarmerie sécurisera l'accès au site et le déroulement de la manifestation. Des contrôles alcoolémie seront réalisés.

Police municipale

Un policier municipal sera présent lors de la manifestation.

V - HYGIENE

Sanitaires

Sont prévus : - 40 urinoirs
- 4 cabines PMR
- 48 cabines toilettes sèches
- 1 WC duo raccordable (village bénévoles)
- 6 douches (village bénévoles)

Points d'eau potable

Uniquement à la restauration et sur une partie des sanitaires.

Évacuation des déchets

200 poubelles seront réparties sur le site dont des containers à recyclage et des bennes composteurs.

VI – CONTROLE ET EVALUATION

Les organisateurs devront procéder

Avant l'admission du public :

- à la mise en place effective de l'ensemble du dispositif de secours comprenant notamment :
- la vérification des éclairages et du fonctionnement des groupes de secours ;
- la vérification des balisages, des itinéraires d'évacuation, de pénétration et de circulation interne ;
- l'activation des différents PC et test des lignes de communication et d'interconnexion des réseaux de transmissions ;
- la vérification du dispositif de pré-positionnement des véhicules de secours et la disponibilité des axes prévus de pénétration et d'évacuation ;
- le dispositif de protection de l'avant-scène ;
- les mesures à prendre en cas d'événement grave (conditions climatiques exceptionnelles, menaces d'actes de malveillances).

Lors de l'arrivée du public :

- à la matérialisation des voies de circulation des spectateurs ;
- au quadrillage systématique du public selon un plan prévu à l'avance au fur et à mesure de son arrivée.

À la fin de la manifestation :

- l'évacuation des spectateurs ;
- le maintien du dispositif de secours après la manifestation.

Événement grave survenant pendant la manifestation :

- en cas de mouvement de foule brutal et incontrôlable, il reviendra aux services de sécurité en vue du mouvement de panique, d'éloigner les spectateurs vers des zones excentrées du site de la crise ;
- en cas d'accident comportant des victimes, il pourra être fait application des dispositions prévues par le plan de secours à de nombreuses victimes « NOVI »;
- la décision de suspendre ou d'arrêter la manifestation sera appréciée par les organisateurs, le maire ou l'autorité préfectorale.

Contrôle de la sécurité des différents sites du rassemblement et compétences respectives.

Une visite de sécurité de la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP) effectuera la visite d'ouverture de cet ERP de plein air le **jeudi 9 septembre 2021 à 15h00** pour vérifier la mise en place effective des dispositifs de sécurité au regard de la grande affluence de personnes.

ARTICLE 2 : Délais et voies de recours

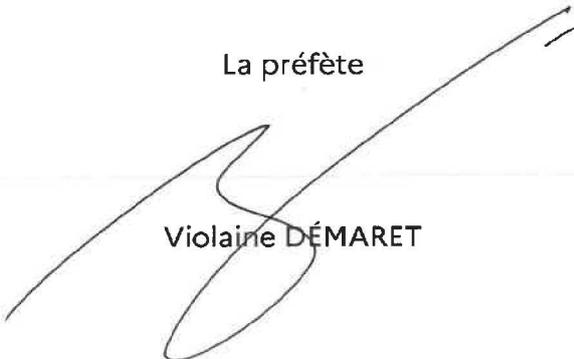
Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours administratif gracieux devant la préfète des Alpes-de-Haute-Provence ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (22-24 rue de Breteuil – 13281 Marseille Cedex 06)

La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Exécution

Le maire de Corbières-en-Provence, le directeur des services du cabinet, le commandant du groupement de gendarmerie départemental, le directeur départemental des services d'incendie et de secours et l'organisateur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux services de l'État concernés ainsi qu'à l'association départementale de protection civile et qui sera publié au recueil des actes administratifs (RAA) de la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

La préfète



Violaine DÉMARET